

**Domaine communal - Avenue Clemenceau - Aliénation d'un terrain  
à la Société DE GIORGI - Modification de la délibération du Conseil  
Municipal du 8 novembre 1993**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En sa séance du 8 novembre 1993, le Conseil Municipal a autorisé la cession à la Société DE GIORGI d'une parcelle de terrain sise à Besançon, avenue Clemenceau, moyennant le prix de 498 500 F.

Mais entre temps, le notaire chargé de la vente a constitué une SCI dénommée «SCI Parc Emeraudes». Les autres conditions de vente restent inchangées.

Par conséquent, il convient de modifier la délibération du 8 novembre 1993 en précisant que la cession est consentie à la «SCI Parc Emeraudes», représentée par M. Patrick DE GIORGI, 4 ter rue du Maréchal Joffre à Pontarlier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.